

Entretien

NOTAIRE

542

Congrès des notaires 2014: « Faire profiter la famille de l'entreprise et l'entreprise de la famille »

Entretien avec Bertrand Ryssen, président du 110^e Congrès des notaires, Michaël Dadoit et Michelle Zefel



« Vie professionnelle et famille, place au contrat » : tel est le thème du 110^e Congrès des notaires de France qui va se tenir du 15 au 18 juin prochain à Marseille. Bertrand Ryssen, en qualité de président, Michaël Dadoit, rapporteur général et Michelle Zefel, chargée de communication nationale, ont accepté de nous dévoiler quelques éléments de ce bel événement à venir.



PHOTOS © BRUNO LEVY

Bertrand Ryssen, notaire, président du 110^e Congrès des notaires de France, a déjà été rapporteur du Congrès en 1992 « Le notaire, le contrat et l'Europe », président de commission en 1995 « L'enfant et le droit », rapporteur général en 2004 pour le bicentenaire du Code civil.

La Semaine Juridique : Pourquoi avoir choisi ce sujet ?

Bertrand Ryssen : La vie professionnelle n'est pas un miroir déformant de la vie personnelle. Je pense qu'il faut faire profiter la famille de l'entreprise et l'entreprise de la famille. Contrat de mariage, PACS, convention entre particuliers... L'apport

du notaire par le contrat méritait d'être souligné. Nous n'avons pas craint d'envisager d'ailleurs aussi la fin des relations, les conséquences financières des séparations. Elles peuvent être anticipées dès le début du contrat, et c'est l'une des ambitions de la première commission. La deuxième a cherché à enrichir la vie professionnelle par le choix d'un statut ne défavorisant pas la vie de famille, montrant qu'une chute professionnelle ne doit pas entraîner celle de la famille. L'association de la famille et de la vie professionnelle par le contrat de société est au cœur des travaux de la troisième commission, lorsqu'on cherche à se développer. La quatrième commission a étudié comment gérer, par le choix de la loi applicable au contrat, la vie professionnelle et la famille à travers les frontières.

Michaël Dadoit : Nous n'avons pas trop souhaité appeler de nouveaux textes de nos vœux ; cela n'aurait pas été bon, compte tenu de l'inflation normative actuelle... Nous avons plutôt privilégié la solidarité, le partage, en respectant l'autonomie de chacun. Nous avons cherché à pacifier les rapports familiaux et à anticiper les futurs conflits et difficultés professionnels. Nous avons centré nos travaux sur les petites entreprises, avec la crainte des séparations, le droit à la retraite, les questions de rémunération, la prévention des risques, la pérennisation de l'entreprise...



PHOTOS © BRUNO LEVY

Michaël Dadoit, notaire, rapporteur général du 110^e Congrès des notaires de France, a déjà été rapporteur de la troisième commission au Congrès de Cannes en 2002, relatif au « Patrimoine professionnel ».

Les outils existent mais ils méritent d'être améliorés.

En matière de droit international, nous appelons à choisir la loi du contrat...

La Semaine Juridique : Revenons sur les travaux des quatre commissions, comment se sont-ils articulés ?

Bertrand Ryssen : L'articulation entre quatre commissions apparaît à travers les thématiques retenues : la première commission a ainsi travaillé sur l'organisation de la vie de couple par rapport à l'activité professionnelle et a envisagé particulièrement le partage des richesses. La deuxième s'est attachée à anticiper les questions autour de la création et la vie de l'entreprise individuelle. La troisième s'est interrogée sur l'organisation de la société et sa transmission, essentiellement sur les